



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NON BATI SUR LA COMMUNE DE ROUEN

CORRESPONDANTES A SAINT-SEVER

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Hauts de France Normandie**, dont les bureaux sont sis 7ème étage de l'immeuble Perspective – 449, avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par Monsieur Christophe CHARTRAIN, son Directeur dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau en application de la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 conclue entre les anciens établissements publics SNCF et SNCF RESEAU aux droits desquels viennent respectivement la Société nationale SNCF et SNCF RESEAU
- 2. Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs : DIT Hauts de France Normandie, Madame Isabelle FEVRE LEBLEU / Courriel : isabelle.lebleu@sncf.fr / Tél. 06.21.66.19.07. et Madame Magalie LENIQUE / Courriel : magalie.lenique@sncf.fr / Tél. 06.17.24.41.02
- 3. Objet de la procédure :**
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 7 390 m² sis 1, place Carnot sur la commune de ROUEN (76000).
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la **SCOP ARL Atelier Lucien** dont le siège social est sis 30 route de Neufchâtel à ROUEN (76000).

Date prévisionnelle d'effet de la convention d'occupation : novembre 2021
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 7. Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03.59.54.23.42. – Télécopie : 03.59.54.24.45.
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr